

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES  
ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MARDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS  
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal  
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,  
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES  
suisse 30 ct., offres et demandes  
de places 20 ct. la ligne,  
étrangères 35 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance

### Contre le chômage

#### L'intervention financière fédérale en faveur de l'horlogerie.

Ainsi que nous le faisons prévoir dans le dernier numéro de la *Fédération Horlogère* la demande d'un crédit de 20 millions pour venir en aide à l'industrie horlogère rencontre une certaine opposition dans les commissions nommées pour examiner le projet d'arrêté du Conseil fédéral.

La commission du Conseil des Etats aurait envisagé comme indiqué le renvoi de toute décision à la session de décembre, celle du Conseil national a par contre décidé d'entrer en matière, mais non sans peine: il fallut pour cela l'énergique intervention de MM. Schulthess et Mosimann.

Dans le but d'éviter un renvoi, qui serait des plus préjudiciables à l'industrie horlogère, surtout à cause des commandes pour les fêtes de l'An, une proposition a été faite à la commission du Conseil national par un membre de la Suisse allemande de ne voter pour le moment qu'un crédit de 6 millions, quitte à voter le solde à la session de décembre, si cela est reconnu nécessaire.

Cette commission, qui s'est réunie hier à 10 heures, n'avait pas encore pris de décision au moment où nous mettons sous presse.

\* \* \*

Nous envisageons, au vu de l'opposition faite au projet que c'est la solution la meilleure, puisque cette somme suffira pour parer aux demandes qui se produiront jusqu'en décembre prochain.

Nous croyons savoir que M. le conseiller fédéral Schulthess appuiera énergiquement les représentants de la région horlogère aux Chambres et se refusera à appuyer une demande quelconque d'une autre industrie, avant qu'un essai n'ait été tenté par l'industrie horlogère.

Nous examinerons dans le prochain numéro les diverses objections faites au projet.

### La lutte pour la baisse du coût de la vie

A différentes reprises déjà, la *Fédération Horlogère* a insisté sur la nécessité absolue d'arriver à une baisse sensible du prix des articles de première nécessité, seule capable de permettre la réduction du coût des produits destinés à l'exportation et par contre-coup d'améliorer la capacité de concurrence de nos industries d'exportation.

Nous avons relevé entre autres que si la baisse au lieu de s'accroître, se ralentissait plutôt, cela provenait de la mentalité existant, dans les cercles dirigeants de commerce du détail qui n'avaient pas voulu suivre, dans la

même proportion, la baisse faite par les fabricants.

Pareilles à ces rivières du désert qui, imposantes au début, finissent par se perdre dans les sables arides, sans pouvoir atteindre la mer, les réductions de prix consenties par les fabricants, sont, la plupart du temps, absorbées par les intermédiaires, sans que les consommateurs puissent en bénéficier.

La question a été examinée à différentes reprises par la Chambre suisse de l'horlogerie qui est même intervenue auprès du Vorort de l'Union du commerce et de l'industrie en vue d'arriver à une action commune des divers groupements industriels suisses.

Le Vorort tout en envisageant la question comme très délicate, s'est engagé cependant à l'étudier.

En attendant, nous constatons avec une réelle satisfaction que la question a le don d'ébranler non seulement l'industrie horlogère, mais aussi d'autres milieux industriels et que nous ne sommes pas les seuls à demander l'étude des mesures propres à mettre fin à un état de chose aussi anormal qu'intolérable.

En effet, le *Journal de l'Union suisse des associations patronales* publie un certain nombre de lettres qui lui sont parvenues de différents côtés et qui viennent appuyer fortement notre manière de voir.

La direction d'une association de producteurs de l'industrie lourde écrit ce qui suit:

« Nous ne nous arrêterons pas sur la nécessité d'une baisse radicale et générale des prix et des salaires, le rôle de cette baisse dans la diminution des prix de la production industrielle étant suffisamment connu. Si cette baisse ne s'est pas fait sentir dans les proportions où elle le devait, il ne faut pas en rechercher les causes uniquement dans les exigences et les tendances protectionnistes des agriculteurs, mais aussi dans l'attitude des détaillants, notamment dans la branche du vêtement. Depuis longtemps déjà, nous constatons que les prix de détail ne suivent que craintivement et à grande distance la baisse des prix de gros. On suppose généralement que cet état de choses est dû à la mentalité de certains détaillants qui, ayant beaucoup gagné pendant la hausse, ne peuvent se résoudre au moindre sacrifice dans la période de baisse. Ils diminuent leurs prix avec beaucoup trop d'hésitation et dans une mesure tout à fait insuffisante, ne voulant pas renoncer aux bénéfices élevés auxquels la guerre les a habitués.

En ceci, nous ne nous basons plus sur de simples suppositions, mais sur des indications précises, provenant de source autorisée. Il est de fait, par exemple que les fabricants de l'industrie textile ont baissé les prix de leurs produits de 60% et plus en moyenne, alors que les détaillants, dans la même période, se sont résolus à une baisse dépassant à peine le 20%. Les associations patronales industrielles

se sont heurtées à un refus, de la part des organisations de détaillants, d'accepter les propositions qui leur ont été faites par les industriels quant à la baisse des prix dans le commerce de détail.

En présence d'une pareille attitude et vu la crise intense que nous traversons, notre industrie ne peut plus souffrir une mauvaise volonté aussi manifeste. Aussi s'est-elle décidée à recourir à ses seules forces et à employer les grands moyens.

D'importantes associations patronales songent sérieusement à s'occuper elles-mêmes de la vente à leurs ouvriers des articles de première nécessité, soit des effets d'habillement et des denrées alimentaires. Des offices de vente seraient installés dans les grandes fabriques et sur les places importantes, qui fourniraient aux ouvriers les articles en question à des prix très bas, les intermédiaires étant supprimés. Répétons cependant que c'est l'attitude seule des détaillants qui oblige nos fabricants à envisager ce moyen.

Dans cette période de crise industrielle, il ne serait pas trop tôt de rappeler à leurs devoirs sociaux certains cercles commerçants qui ne connaissent que leur intérêt personnel et ne veulent rien savoir de la solidarité.

Une autre association d'une grande industrie écrit au journal précité:

« Nos grandes industries d'exportation s'en vont au-devant d'un hiver sérieux. Les producteurs d'articles dans le prix desquels la main-d'œuvre joue un rôle prépondérant se trouvent dans une situation tout particulièrement difficile. Seule une baisse des salaires pourrait permettre à ces industriels d'entrer de nouveau avec quelque chance de succès en concurrence avec les produits étrangers sur les marchés mondiaux, or, cette baisse se heurte à deux obstacles principaux: d'une part au doctrinarisme des dirigeants ouvriers et d'autre part, à la politique imprudente et égoïste des intermédiaires et des détaillants quant à la fixation des prix de vente.

Nous ne discuterons pas le premier point, les origines de la situation étant de nature à imposer la baisse en dépit de la manière de voir étroite et fautive des dirigeants ouvriers. En ce qui concerne le commerce de détail, chaque devanture nous fournit la preuve que de commerce n'a pas suivi ou, en tout cas, dans une très faible mesure, le mouvement de baisse commencé par les industriels.

Il nous semble cependant que le moment serait venu pour le commerce de détail de se ressentir de la baisse sensible des prix opérée depuis plus de 6 mois par la grosse industrie. Ce n'est malheureusement pas encore le cas, du moins pas dans une mesure suffisante. Le commerce, au lieu de suivre entièrement les réductions opérées par les fabricants — seules quelques exceptions dans les grandes villes confirment la règle — a commencé timidement

à baisser ses prix, mais est resté en panne au quart ou à la moitié de la route et commence maintenant à rebrousser chemin.

Nous voyons par exemple, les détaillants en produits textiles annoncer une hausse des prix, bien que ces derniers n'aient de longtemps pas encore subi la baisse possible et nécessaire. La cause de cette hausse serait, paraît-il, l'augmentation des prix sur le marché de la laine et du coton. C'est ici qu'on peut admirer la logique du raisonnement des détaillants: lorsque le fabricant suisse baisse le prix de ses produits, le détaillant prétend que cette réduction ne peut se répercuter dans son commerce que quelques mois plus tard; si, par contre, le prix des matières premières vient à augmenter dans les pays producteurs d'outre-mer, donc avant même que la hausse ait atteint les fabricants, les détaillants se sentent immédiatement touchés et se croient autorisés à augmenter sans autre leurs prix. C'est ce qu'ils appellent une répercussion naturelle des fluctuations des prix sur le commerce de détail!

Une pareille politique en matière de prix prouve de la part de certains cercles commerçants une méconnaissance complète de la gravité de l'heure et un manque de compréhension de la nécessité absolue qui existe de faire œuvre de solidarité ».

\* \* \*

On ne peut mieux dire.

En tous cas, l'idée préconisée, par quelques associations de s'occuper elles-mêmes de la vente des articles de première nécessité, nous paraît devoir faire l'objet d'un sérieux examen.

Informations

Relations télégraphiques et téléphoniques avec et par l'Allemagne.

Considérant l'état actuel des changes, et se basant sur les articles 24 et 78 du règlement télégraphique international, l'administration allemande des télégraphes a demandé que le décompte relatif au trafic télégraphique et téléphonique s'échangeant entre la Suisse et l'Allemagne ou transitant par l'Allemagne s'opère dorénavant sur la base du franc-or et non plus du franc suisse. Ce nouveau mode de règlement a pour conséquence que les taxes télégraphiques et téléphoniques qui sont appliquées actuellement dans les relations avec et par l'Allemagne et qui sont calculées sur la base du franc suisse, doivent être relevées et adaptées au cours du change du dollar américain. En conséquence, l'administration suisse percevra, à partir du 15 octobre 1921 et jusqu'à nouvel avis, dans les relations télégraphiques avec les pays ci-après désignés, les taxes par mot suivantes: Allemagne 14,5 ct. (actuellement 12,5 ct.), Danemark 19,5 ct. (16,5), Danzig 19,5 ct. (16,5), Pays-Bas 19,5 ct. (16,5), Suède 23 ct. (20), Norvège 31,5 ct. (27), Finlande 31,5 ct. (27,5), Estonie, Lettonie, Lituanie 48,5 ct. (42). La taxe fondamentale reste fixée à 50 centimes.

Pour ce qui est des relations téléphoniques entre la Suisse et l'Allemagne, il n'est pas apporté de modification aux taxes applicables aux deux zones limitrophes (50 et 100 ct.) et à la première zone (200 ct.); ces relations ne donnant pas lieu à un règlement de compte. En revanche, les taxes applicables dans les autres zones comporteront, dès cette date, pour chaque unité de conversation non urgente de 3 minutes, les nouveaux taux suivants: 2<sup>e</sup> zone 315 ct. (actuellement 300), 3<sup>e</sup> zone 420 ct. (400), 4<sup>e</sup> zone 535 ct. (500), 5<sup>e</sup> zone 650 ct. (600). Dans les relations entre la Suisse et l'Autriche voie Bavière, la taxe de la 4<sup>e</sup> zone sera de 465 ct. (380).

Trafic Suisse-Espagne par rail.

En modification des dispositions en vigueur jusqu'ici (voir *Fédération*, nos 67 du 24 août et 74 du 17 septembre 1921), les Chemins de fer français admettent à nouveau dès maintenant pour l'expédition en Espagne, via Cerbère-Port-Bou et Hendaye-Irun, tous envois de marchandises, en grande et en petite vitesse, sans distinction d'origine.

Grèce. — Importation.

Ainsi que nous l'avons déjà publié, les marchandises de production ou de fabrication suisse, importées directement en Grèce y seront dédouanées aux taux du tarif conventionnel, quel que soit le port d'embarquement; ceci à la condition qu'elles soient accompagnées d'une déclaration du producteur ou du fabricant, attestant que la marchandise est de provenance suisse. Le visa consulaire n'est pas exigé pour les déclarations de ce genre.

En cas de contestations lors du dédouanement, il est recommandé aux fournisseurs intéressés de s'adresser, soit directement soit par l'entremise de la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique, au Consulat général de Suisse à Athènes, afin que celui-ci puisse éventuellement intervenir auprès de l'autorité compétente.

Hongrie. — Droits d'entrée (agio).

Suivant une ordonnance du Ministre des finances, entrée en vigueur le 4 septembre écoulé, l'agio sur les droits de douane, payables en or, a été fixé à 6000 cr. pour 100 cr. de droit d'entrée.

Roumanie. — Taxes de luxe.

En complément des informations données dans notre numéro du 8 octobre courant, voici encore quelques indications sur le montant de la taxe de luxe applicable aux produits intéressant plus spécialement nos lecteurs:

Bijouterie fausse, dorée ou argentée	135
» plaquée d'or ou d'argent ou avec pierres fausses	240
Orfèvrerie et argenterie	200 et 360
Bijouterie vraie, avec ou sans pierres précieuses	900 et 4500
Colliers de perles	

Cette taxe de luxe, qui est perçue en même temps que les droits de douane, se monte jusqu'au quadruple du droit d'entrée. Par contre, toutes les interdictions d'importation sont supprimées.

Commerce extérieur

	Année 1921		Année 1920		1913	
	Pièces	kg.	Pièces	kg.	Pièces	kg.
<b>Exportation suisse d'horlogerie en janvier-août.</b>						
Montres						
Mouvements finis	1.309.394		2.414.743		612.242	
Boîtes de montres, en nickel	190.290		236.191		4.288.520	
» en argent	53.937		32.002		151.929	
» en or	6.575		5.837		54.892	
Montres en métaux non précieux	2.098.798		3.875.805		4.977.415	
Montres en argent	745.449		1.055.172		2.128.751	
» or	152.301		251.721		634.843	
Chronographes	17.863		25.817		15.929	
Montres bracelets en métaux non précieux	446.504		802.014			
» en argent	185.299		365.703			
» or	219.032		476.654			
» chronographes	1.242		1.850		137.702	
Autres montres	47.101		102.038			
		kg.		kg.		kg.
874a/c Orfèvrerie et argenterie, bijouterie		1.579		3.603		2.665
		g.		g.		g.
950/954 et 956 Instruments et appareils électriques		12.135		12.595		7.833
955 Phonographes, cinématographes		1.942		7.905		4.111

Chronique financière et fiscale

Etats-Unis. — Faillites.

Les dénonciations de crédits de banque, qui ont suivi la baisse des prix, n'ont pas été sans influence sur le nombre et l'importance des faillites bien que les banques aient cherché, comme ailleurs, à faciliter la transition et l'adaptation aux nouvelles conditions économiques.

La statistique suivante, publiée mensuellement par la maison R. G. Dun & Co., de New-York, montre l'importance des faillites survenues aux Etats-Unis depuis 1919:

Faillites	Nombre			Total du passif		
	1921	1920	1919	1921	1920	1919
	en milliers de dollars					
Janv.	1.895	569	673	52.137	7.240	10.736
Févr.	1.641	492	602	60.852	9.763	11.489
Mars	1.336	566	629	67.409	12.699	13.595
Avril	1.487	504	543	38.568	13.224	11.450
Mai	1.356	547	541	57.066	10.826	11.957
Juin	1.320	674	485	34.639	32.991	9.483
Juillet	1.444	681	452	42.774	21.906	5.507
Août	1.562	673	468	42.904	28.373	5.932
Sept.	1.535	677	473	70.632	29.554	8.791
Octob.		923	453		38.915	6.872
Nov.		1.050	551		30.758	9.177
Déc.		1.525	581		58.872	8.300
9 premiers mois	13.576	5.393	4.856	466.980	166.576	88.940
Année ent.		8.881	6.481		295.121	113.289

Au point de vue de l'importance du passif, ce sont les faillites industrielles qui dominent.

Le nombre des nouvelles sociétés créées (incorporations) est aussi un indice non négligeable de la situation générale. Or, d'après la statistique du *Journal of Commerce*, le total des sociétés incorporées aux Etats-Unis n'a été, en juillet dernier, que de 517 avec un capital de \$ 281.759.000. C'est le chiffre le plus faible depuis décembre 1918. En juillet 1920, 1106 sociétés avec un capital total de \$ 1.260.418.600 avaient été fondées. Pour les sept premiers mois de 1921, le total des « incorporations » a montré un capital de \$ 5.399.231.700 contre \$ 10.170.634.900 pour la période correspondante de 1920.

Chronique des métaux et diamants

Contrôle français.

Voici le tableau des boîtes soumises au droit de garantie pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1921:

	Or	Argent
<i>Besançon</i>		
Boîtes françaises	18.864	42.722
Diminution sur 1920	55.117	165.846
<i>Morteau</i>		
Boîtes étrangères	1.359	1.685
Montres »	74	142
<i>Pontarlier</i>		
Boîtes étrangères	3.004	7.311
Montres »	71	112

Le Fabricant français.

Afrique du Sud. — Production aurifère.

La production aurifère du Transvaal en septembre a été de 691.096 onces. Le nombre des ouvriers indigènes employés au Rand était en septembre de 187.375, dont 171.912 occupés aux mines d'or, 14.244 aux charbonnages et 1.219 aux mines diamantifères. C'est la statistique de main-d'œuvre la meilleure publiée depuis fin juin dernier.

Marché des diamants.

On dit que la situation continue à s'améliorer dans l'industrie de la taille des diamants à Anvers, et l'on dit qu'il n'y aura bientôt plus de chômeurs. On constate, également, la présence de nombreux acheteurs étrangers et l'on prévoit dans les milieux intéressés que les derniers mois de l'exercice seront caractérisés par d'importantes transactions. Les diamantaires recherchent principalement les pierres de petites dimensions, qualité qui est plus demandée pendant les périodes de dépression parce qu'on ne doit y consacrer que des fonds peu importants et qu'elles permettent d'occuper les ouvriers. Le Congo belge peut fournir des quantités suffisantes de cette qualité de petites pierres, qui forment la très forte proportion de la production des sociétés belges.

Taillerie de diamants à Versailles.

M. Daniel Vincent, ministre du travail, vient d'inaugurer à Versailles une taillerie de diamants créée par MM. Asscher, de Paris et Amsterdam.



Fabrique d'Horlogerie soignée **GINDRAT-DELACHAUX & Co**, Fabrique Huitaine, La Chaux-de-Fonds (Suisse)  
 Rue de la Paix 87. MAISON FONDÉE EN 1893 Rue de la Paix 87.  
**PREMIÈRE MAISON**  
 ayant fabriqué les montres 8 jours à court ressort de barillet.

Spécialité: **MONTRES 8 JOURS**



Ancre, tous genres, toutes grandeurs, simples et compliquées avec répétitions quarts, 5 minutes, minutes, quantités, réveil avec cadrans habituels et cadrans **RADIUM**

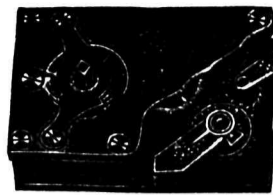
Montres pour automobiles, voitures, avions, navires, etc.  
 landaulettes pour intérieur de voitures et autos.

Montres-portefeuilles ou pochettes de voyage, montres pour bracelets

Presse-lettres, Montres-boules cristal, Montres double face pour bureaux  
 Petits mouvements rectangulaires et ronds, à remontoir ou à clef dans trois grandeurs, pour pendulettes et petits cartels.

Marques: **HUITAINE - RAMA - OBSERVATOR**

Catalogue illustré franco sur demande. Maisons de gros seulement.



FABRIQUE "LA CONCORDE" LE LOCLE  
**CHS & L. HUGUENIN**  
 7 MÉDAILLES ET DIPLÔMES D'HONNEUR

**ASSORTIMENTS À ANCRE**  
 EN TOUS GENRES ET TOUTES GRANDEURS  
 QUALITÉ ET INTERCHANGEABILITÉ GARANTIE  
 ASSORTIMENTS POUR MONTRES D'OBSERVATOIRES ET ARTISTIQUES  
 SÉRIES AVANTAGEUSES POUR FABRIQUES

Fabrique de Pierres fines pour l'Industrie  
**Fritz Lüthy-Räz & Co**  
 THOUNE (SUISSE) 2346  
 Bureaux à New-York (U. S. A.): 299 Broadway.  
 BERNE 1914

Fabrication de pierres fines pour:  
 l'horlogerie, compteurs d'électricité, instruments de mesure et de physique, compas, boussoles, phonographes, grammophones, etc.

Telegrammes: LüthyRäzco  
 Téléphone: 4.48

Maison de confiance et de 1<sup>er</sup> ordre.

**LA GLYCINE**  
 FABRIQUE D'HORLOGERIE  
 BIENNE

Mouvement 5 1/2 lig. agrandi

5 1/2 lig. = 13 mm de large, 22 mm de long, 3,25 mm hauteur totale

La Glycine, à Bienne, livre rapidement à un prix très avantageux, les mouvements 5 1/2 ovale et rectangle, qualité soignée, ainsi que 7 3/4, 8 3/4, 9 et 9 3/4 lig., rond, en 15, 16, 17 et 18 rubis, spiral plat et spiral Breguet. 2314

ELEGANTS, SOLIDES  
 INDÉRÉGLABLES A L'USAGE

Permoirs "YAG"  
 Déposé

**GAY FRÈRES & Co**  
 Fabrique "Army"  
 Genève 2289

Pierres fines pour l'horlogerie  
 en tous genres,  
 gouttes, balanciers, glaces, trous droits et olivés,  
 grandes-moyennes.

Rubis Saphirs Grenats  
 Demandez les prix. Travail soigné. 2269

**SFAELLOS & CIE**  
 PLAENKE 38 BIENNE TÉLÉPH. 15.18

# SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital: Fr. 120.000.000

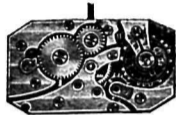
Réserves: Fr. 33.000.000

**Obligations** (Bons de caisse)  
 5% pour une durée de 2 ans  
 5 1/2% > > > de 3 à 5 ans  
 Intérêts semestriels  
 Timbre fédéral à notre charge  
**Livrets de Dépôts** 4 1/2%  
**Comptes-courants** et de crédits  
**Lettres de Crédit**  
 sur la Suisse et l'Étranger.

Valeurs de placement - Achat - Vente  
**Ordres en Bourses**  
 suisses et étrangères  
**Garde et gérance de titres.**  
 Encaissement de coupons  
 Location de compartiments de Coffres-forts  
 (Safe-Deposit)  
 Métaux précieux - Achat et Vente  
 Or, Argent, Platine - Dégrossissage.  
 Or fin pour Doreurs. Or pour Dentistes. 1928

## Horlogerie de confiance

5, 6 3/4, 7 3/4, 8, 8 3/4, 9 1/4, 9 3/4 et 10 1/2 lignes à ancre



9, 9 3/4, 10 1/2 et 11 3/4 lignes cylindre  
 platine, or, argent, niel et plaqué or



Hauteur 3,2  
 12 1/2 x 22 1/2 m/m

Livre aussi mouvements seuls 1993

Hauteur 3,2  
 13 x 23 1/2 m/m

FESTINA WATCH STÜDI FILS, La Chaux-de-Fonds

J. VERON, GRAUER & Co, La Chaux-de-Fonds

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Déménagements



pour la ville  
 par chemin de fer,  
 par route, etc.,  
 pour tous pays.

2272

**Fabricants! Un succès!**

La boîte 8 3/4 lig., rectangulaire et ovale, existe!

Genre tout à fait nouveau, inconnu jusqu'à ce jour.

Article breveté

offrant tous les avantages avec un mouvement rond 8 3/4 lig., j'arrive par un travail spécial à réduire la dite boîte, à 21 m/m longueur, 9 m/m largeur.

Travail soigné en plaqué or 5, 10 et 20 ans, qualité irréprochable sous tous les rapports.

Par la même occasion la maison se recommande au mieux pour tous les genres de boîtes fantaisies en plaqué or, métal, nickel pur, joaillerie, émail, niel, etc., etc.

2326

## PAUL GIRARDIN

Chemin vert, 1

BIENNE (SUISSE)

Tram No 3

## FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE FLEURIER

S. A.

Téléphone 25 — FLEURIER — Téléphone 25

0000

1802

Ebauches de Mouvements Ancre  
 et Cylindre de 12 1/2 à 20"

PROCÉDÉS MODERNES D'USINAGE

LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE

CONFIEZ VOS ARGENTAGES ET VOS NICKELAGES

A LA MAISON

## LOUIS BANDELIER

NICKELEUR

TÉL. 1.80

SAINT-IMIER

TÉL. 1.80

la plus importante et la mieux organisée  
 de toute la contrée horlogère suisse

Livraisons extra rapides. — Production journalière: 2000 cartons.  
 Nouveau procédé pour anglage de ponts

Succursale à GENÈVE, Creux de St-Jean 8. Tél. 65.29 Mont-Blanc

Commissionnaire spéciale 3439  
 pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

## Bracelets cuir

— de fabrication anglaise pour —

Montre-bracelet P 20067 C 2124

Dimier Frères & Co

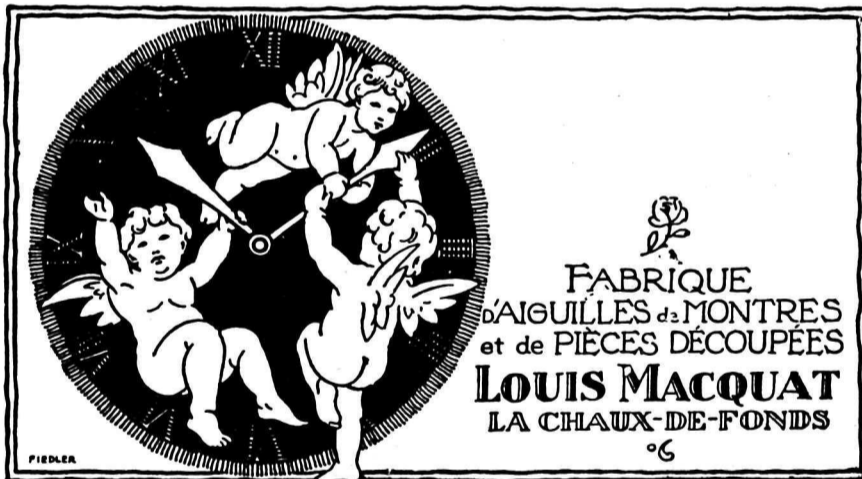
111, Paix, 111

La Chaux-de-Fonds

Dimier Bros & Co

46, Cannon Street

LONDON E. C.



FABRIQUE  
 d'AIGUILLES de MONTRES  
 et de PIÈCES DÉCOUPÉES  
**LOUIS MACQUAT**  
 LA CHAUX-DE-FONDS

## DIAMANT-BOORT

Burins blancs et noirs  
 pour pierristes

## LUCIEN BASZANGER

6, rue du Rhône, 6

GENÈVE

1657

Saphir Montana - Rubis Orient - Grenats bruts - Scientifique

Je cherche

J'achète

commande ou terminages  
 petites pièces ancre 8 3/4 à  
 10 1/2 lig. Travail garanti  
 sous tous rapports. Prix  
 du jour.

Offre à M. Marc DONZÉ, horlo-  
 gerie, Noirmont, Tél. 26. 2325

au comptant, mouvem.  
 ronds 6 à 6 1/2 lig., mouv.  
 ovales 5 1/2 lig.

Offres s. chiffre K 64520 X  
 à Publicitas, Genève. 2305

Faire offres pour 2321

mouvem. 10 1/2 lig.

ancre 15 rubis sans mar-  
 ques sous P 2380 N à  
 Publicitas, Neuchâtel.

